Envoyé en préfecture le 04/02/2026
Reçu en préfecture le 04/02/2026
Publié le
ID : 035-200070670-20260129-2026_C_09-DE

- EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS - CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Délibération n° : 2026-C-09 **Séance du 29 janvier 2026**

L'an deux mille vingt-six, le vingt-neuf janvier, le Conseil communautaire s'est réuni à la salle Serge Gas à Pleine-Fougères, sous la Présidence de Denis RAPINEL, Président de la Communauté de communes.

Etaient présents : DOLBOIS Jérôme - GREGOIRE Charlotte - MABILE Marie-Odile (Dol de Bretagne) - THEBAULT Louis - PIGEON Sylvie - BRUNE Didier - TRECAN Marilyne (Pleine-Fougères) - COMMEREUC Sylvie - BOURDAIS Olivier - LEBRET Gilles (Baguer-Morvan) - DUGUEPEROUX Sylvie - GUILLOUX David - MASSON Eliane (Baguer-Pican) - DAVY André (Broualan) - RAME PRUNAUX Sylvie (Epiniac) – TAILLEBOIS Jean-Michel (Cherrueix) - FAUVEL Christine – VIGOUR David (La Boussac) - ROBINARD Didier (Mont-Dol) – MAINSARD François (Roz-Landrieux) - FAMBON Christophe - HENRI Marie-Jeanne (Roz-sur-Couesnon) - GOBICHON Jean-François (Saint-Broladre) – BATHELLIER Nicolas (Sains) - LEPORT Louis (Saint-Marcan) - CHAPDELAINE Rémi (Sougéal) - BOURDIN Elisabeth (Trans La Forêt) - DUFEU Gérard (Vieux-Viel) - BARATAUD Clarisse - VETTIER Arnaud (Le Vivier-sur-Mer)

Absents excusés : DESPRES Jean-Louis (procuration à RAME-PRUNAUX Sylvie) - HERY Jean-Pierre (procuration à THEBAULT Louis – suppléant indisponible) - LEJANVRE Jeanine (suppléée par BOURDIN Elisabeth) - BEREST Audrey (procuration à TAILLEBOIS Jean-Michel) - COADIC Xavier - LEVERGNEUX Julien - SOLIER Marie-Elisabeth - CAILLET Marie-José - JOUQUAN Odile - COLUSSI Delphine - CHEREL Stéphanie

Secrétaire de séance : Arnaud VETTIER

Convocation en date du 20 janvier 2026

Pôle Aménagement et Développement - Service Aménagement et Cadre de vie Gendarmerie de Dol-de-Bretagne - Modification du portage et confirmation de la subvention exceptionnelle d'Emeraude Habitation / 7.5 Subventions

VU la délibération n°11-50 en date du 9 juin 2011 de la Communauté de communes du Pays de Dol de Bretagne et de la Baie du Mont Saint-Michel portant accord de principe sur la maîtrise d'ouvrage communautaire d'une caserne de Gendarmerie à Dol de Bretagne et sollicitant la Ville de Dol de Bretagne en vue de constituer une réserve foncière sur l'emplacement pressenti, la Communauté de communes s'engageant à acquérir cette réserve foncière,

VU le décret n° 2016-1884 du 26 décembre 2016 relatif aux conditions de réalisation et de financement d'opérations immobilières par les offices publics de l'habitat et les sociétés d'habitations à loyer modéré financées par des prêts garantis par les collectivités territoriales et leurs groupements, destinées aux unités de gendarmerie nationale, aux forces de police nationale, aux services départementaux d'incendie et de secours et aux services pénitentiaires,

VU la délibération n°2017-205 en date du 14 décembre 2017 sollicitant l'intervention d'Emeraude Habitation et actant la modification de l'effectif dédié au casernement de gendarmerie,

VU la délibération n°2020-03 en date du 13 février 2020, validant l'intervention d'Emeraude Habitation à acquérir en VEFA l'ensemble de la Caserne de la Gendarmerie de Dol de Bretagne auprès d'Edouard Denis Promotion, et actant que la Communauté de communes se portera garante de l'emprunt à venir par Emeraude Habitation, pour ce projet,

VU le courrier d'Emeraude Habitation daté du 3 juillet 2020 sollicitant une subvention exceptionnelle de la Communauté de communes afin d'assurer l'équilibre financier de l'opération,

VU la délibération n°2020-147 en date du 24 septembre 2020 relative à l'accord d'une subvention de 100 000 € au profit d'Emeraude Habitation dans le cadre d'une acquisition en VEFA de la Caserne de Gendarmerie de Dol de Bretagne auprès du promoteur immobilier Edouard Denis Promotion,

Envoyé en préfecture le 04/02/2026
Reçu en préfecture le 04/02/2026
Publié le
ID : 035-200070670-20260129-2026_C_09-DE

VU l'arrêté préfectoral en date du 4 décembre 2024 portant modification des statuts de la Communauté de communes du Pays de Dol et de la Baie du Mont Saint-Michel,

CONSIDERANT qu'Emeraude Habitation a redéfini les contours de mise en œuvre du projet de Caserne de Gendarmerie à Dol-de-Bretagne, ce dernier ne souhaitant plus acquérir les logements en VEFA (Vente en l'Etat Futur d'Achèvement) auprès d'Edouard Denis Promotion,
CONSIDERANT que l'organisme HLM Emeraude Habitation accepte de porter la maîtrise d'ouvrage et la gestion de l'ensemble de la Caserne, logements et locaux techniques et de service inclus,
CONSIDERANT qu'au vu de ses compétences, la Communauté de communes se porte garante des prêts souscrits par Emeraude Habitation pour cette opération,
CONSIDERANT qu'à ce titre, Emeraude Habitation maintient sa sollicitation d'une subvention exceptionnelle de 100 000 € auprès de la Communauté de communes pour équilibrer cette opération,

VU l'avis du Bureau en date du 25 novembre 2025 et du 20 janvier 2026,

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le 1er Vice-Président délégué à l'Aménagement du territoire, au Cadre vie et au Développement touristique,

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE
A L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS
DECIDE

- **DE PRENDRE ACTE** de la modification du portage de la Caserne de gendarmerie de Dol-de-Bretagne,
- **DE CONFIRMER** l'accord d'une subvention exceptionnelle de 100 000 € à Emeraude Habitation en vue de la construction de la Caserne de Gendarmerie de Dol de Bretagne en maîtrise d'ouvrage,
- **D'AUTORISER** Monsieur le Président à signer l'avenant à la convention ainsi que toutes les pièces relatives au dossier.

Date de publication, le 30 janvier 2026,
Certifié exact,

Le Secrétaire de séance
Arnaud VETTIER

Suivent les signatures
Pour copie conforme,

Dol de Bretagne, le 30 janvier 2026,

Le Président,
Denis RAPINEL

Pays de Dol Baie du Mont St-Michel COMMUNAUTÉ DE COMMUNES